

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 165/03

ÉFAI – 030370 – ASA 26/004/2003

*Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**LAOS Maw Karl Mua (h), pasteur, membre de l'ethnie hmong et ressortissant américain**  
**Thierry Falise (h), ressortissant belge**  
**Vincent Reynaud (h), ressortissant français**  
**ainsi que quatre Laotiens (noms inconnus)**

Londres, le 11 juin 2003

Le 4 juin, quatre Laotiens dont on ne connaît pas l'identité et trois étrangers auraient été arrêtés par les forces de sécurité laotiennes dans le district de Phoukout (province de Xieng Khouang), situé au nord-est de la capitale, Vientiane. On ignore où ils se trouvent actuellement. Il est à craindre qu'ils ne soient torturés et Amnesty International est extrêmement préoccupée par leur sécurité.

Vincent Reynaud, un photographe français, et Thierry Falise, un journaliste belge, préparaient un reportage sur un groupe de combattants rebelles de l'ethnie hmong et leurs familles lorsqu'ils ont été appréhendés. Ils étaient apparemment accompagnés par un pasteur hmong de nationalité américaine, Maw Karl Mua, et par quatre guides locaux dont on ignore l'identité. Selon des informations non confirmées, l'un des membres du groupe au moins pourrait avoir été tué lors de l'arrestation par les autorités laotiennes. On ne sait pas où ces personnes sont détenues actuellement.

Il y a tout lieu de croire que les services de sécurité interrogent ces sept personnes dans le but de localiser le groupe de combattants rebelles hmong, qui est traqué par l'armée du Laos et par celle du Viêt-Nam. Il est à craindre que ces détenus ne soient soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements pendant les interrogatoires. Les quatre Laotiens interpellés sont tout particulièrement menacés d'actes de torture. Amnesty International a recueilli de nombreux témoignages directs et d'autres informations fiables indiquant qu'au Laos, la torture et les mauvais traitements sont des pratiques couramment utilisées contre des personnes placées en garde à vue ou emprisonnées, notamment contre des membres de l'ethnie hmong.

En février et en avril 2003, deux attaques ont été perpétrées contre des bus transportant des civils entre Vientiane et Luang Prabang. Plus de vingt personnes – parmi lesquelles plusieurs touristes étrangers – auraient trouvé la mort lors de ces événements, auxquels la presse a donné un large écho. Bien que ces violences n'aient aucun lien avec le groupe hmong mentionné plus haut, elles donnent à penser qu'un regain des activités rebelles s'est récemment amorcé. Les autorités laotiennes ont toujours nié l'implication de Hmong dans ces attaques, qu'elles qualifient plutôt de « vols » commis par des « bandits ».

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La minorité ethnique hmong établie au Laos était une alliée des États-Unis pendant la guerre du Viêt-Nam et lors des combats qui avaient alors gagné le Laos et le Cambodge. Son histoire est marquée par une longue tradition de résistance et d'aspirations indépendantistes. Après la création de la République démocratique populaire laotienne en 1975 et la chute de l'ancien régime, pas moins d'un tiers des Hmong auraient fui le pays. La plupart de ces personnes se sont installées aux États-Unis, mais beaucoup ont passé de nombreuses années dans des camps de réfugiés en Thaïlande. Les Hmong mènent toujours des actions sporadiques, et des sources persistantes indiquent que les membres de cette ethnie toujours perçus comme des opposants au gouvernement laotien sont victimes de graves atteintes à leurs droits humains.

La situation dramatique du groupe hmong que Vincent Reynaud et Thierry Falise ont rencontré a également été dépeinte dans un récent article du magazine *Time Asia*. Plusieurs journalistes qui étaient parvenus à les localiser s'étaient en effet rendus au Laos pour réaliser ce reportage. Le groupe, qui n'est que peu armé, est formé de plusieurs centaines de combattants et de leurs familles. Il est équipé d'armes vétustes et, selon certaines sources, ses membres ne veulent pas se rendre par crainte du châtement que les autorités laotiennes pourraient leur infliger. Ils doivent littéralement se battre pour survivre. Le groupe compte

parmi ses membres des personnes âgées, des femmes et des enfants. D'après certaines sources, ces Hmong ne peuvent pas recevoir les soins médicaux dont ils ont pourtant terriblement besoin ; en outre, ils ne peuvent se nourrir convenablement et n'ont pas accès à d'autres services élémentaires. Amnesty International a récemment appelé les autorités laotiennes à permettre à tous les groupes de combattants hmong d'être en contact avec des agences spécialisées des Nations unies, entre autres organismes internationaux, afin qu'ils puissent bénéficier de tels services, conformément aux obligations qui incombent au Laos aux termes du droit international humanitaire. Par ailleurs, beaucoup s'accordent à penser que les forces armées vietnamiennes participent à des opérations militaires menées contre les groupes d'opposition hmong, à la demande des autorités laotiennes.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés**

**ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par la sécurité des quatre Laotiens mentionnés ci-dessus (noms inconnus), du pasteur Maw Karl Mua (ressortissant américain membre de l'ethnie hmong), du Belge Thierry Falise et du Français Vincent Reynaud, qui ont été arrêtés le 4 juin 2003 ;

– exhorte les autorités laotiennes à rendre publics l'identité des quatre Laotiens mentionnés, le lieu de détention de toutes les personnes appréhendées et les éventuelles charges retenues contre elles ;

– appelez les autorités à veiller à ce qu'aucune de ces personnes ne soit soumise à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

– demandez instamment que ces sept personnes puissent sans délai consulter un avocat, entrer en contact avec leurs proches et bénéficier de soins médicaux si nécessaire ;

– engagez les autorités à libérer ces personnes immédiatement et sans condition si elles sont détenues uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association.

**APPELS À :**

**Premier ministre :**

Bounngang Vorachit  
Prime Minister  
Office of the Prime Minister  
Rue Sisavat  
Vientiane, Laos

**Télégrammes :** Prime Minister Bounyang Vorachit, Vientiane, Laos

**Fax :** +856 21 212408 (via le ministère de l'Information)

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

**Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères :**

Somsavat Lengsavad  
Deputy Prime Minister & Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
That Luang  
Vientiane, Laos

**Télégrammes :** Minister of Foreign Affairs, Vientiane, Laos

**Fax :** +856 21 414009

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES aux représentants diplomatiques du Laos dans votre pays.**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 23 JUILLET 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*